



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0728

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 3° - Lyon 7°**

objet : **Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Rhône-Alpes au titre de l'année 2014 et pour partie de l'année 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0728**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport
commune (s) : Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 3° - Lyon 7°
objet : Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Rhône-Alpes au titre de l'année 2014 et pour partie de l'année 2015
service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet de proposer les différentes participations financières que la Métropole de Lyon doit apporter à la Région Rhône-Alpes, concernant les dépenses effectuées par celle-ci au profit des Cités scolaires présentes sur le territoire de l'agglomération : dotations de fonctionnement, maintenance quotidienne, travaux d'entretien, réparations diverses et investissement.

Le territoire métropolitain compte quatre cités scolaires qui accueillent collégiens et lycéens : Ampère (Lyon 2°), Saint-Exupéry (Lyon 4°), Lacassagne (Lyon 3°), et la Cité scolaire internationale (Lyon 7°).

Établissements	Nombre de lycéens et post bac	Nombre de collégiens
Ampère, Lyon 2°	1608	552
Lacassagne, Lyon 3°	623	452
Saint-Exupéry, Lyon 4°	1335	375
Cité Scolaire Internationale Lyon 7°	821	684

1) le cadre conventionnel

Chacune de ces 4 cités scolaires est gérée par la Région Rhône-Alpes.

Une convention cadre, approuvée fin 2012 par le Conseil général du Rhône et la Région Rhône-Alpes, puis transférée de plein droit à la Métropole de Lyon, fixe les modalités de gestion des travaux d'entretien, d'équipement et de restructuration sur les cités scolaires.

Les contributions financières de chacune des collectivités sont fondées, selon la catégorie, sur le pourcentage des élèves inscrits au collège et au lycée à l'année N-1, ou sur le pourcentage de rationnaires lorsque les travaux ont une répercussion sur des locaux affectés à la restauration.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, à l'exception des équipements mobiliers ou informatiques à usage exclusif des collèges et de participations spécifiques aux collèges assurées directement par la Métropole.

2) les modalités de participation

Chaque année, la Région fait un appel de fonds pour les 4 cités scolaires dans le cadre de la convention précitée, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le total de la participation sollicitée pour l'année 2015, au titre de l'année 2014 et pour partie de l'année 2015, représente un montant de 864 527,39 €, réparti comme suit :

- Interventions relevant du budget de fonctionnement : 421 599,73 €

La participation comprend d'une part les dépenses réglementaires et les dépenses courantes pour le bon entretien et fonctionnement des établissements au titre de l'exercice 2014 (année N-1), ainsi que la part viabilisation et maintenance de la dotation de fonctionnement versée aux établissements par la Région au titre de 2015. Cette dotation comprend également la dotation de fonctionnement 2015 versée par la Région à la cité scolaire Elie Vignal à Caluire et Cuire. Il s'agit d'un service d'enseignement adapté rattaché à la cité scolaire Saint-Exupéry, qui représente 132 605 €.

Libellé	Montant TTC (en €)
Total petite maintenance quotidienne immobilière-Réparations	29 701,13
Contrats de maintenance - Ascenseurs/monte charges	2 902,60
<i>Sous total participation Métropole de Lyon en fonctionnement au titre de 2014</i>	32 603,73
Part dotation de fonctionnement, viabilisation et maintenance au titre de l'année 2015 (inclus la part Elie Vignal)	388 996
<i>Total participation Métropole de Lyon en fonctionnement</i>	421 599,73

- Opérations relevant du budget d'investissement : 442 927,66 €

Elles portent notamment sur la part restant due sur des travaux réalisés par la Région comme les différentes mises en conformité, le remplacement de menuiseries, la mise aux normes accessibilité, l'installation de chaudières, la réfection d'appartements de fonction, ainsi que sur l'acquisition d'équipements communs. Les travaux ont fait l'objet de validations antérieures soit par conventions spécifiques ou annexes à la convention cadre.

Le montant total sollicité en investissement se répartit de la manière suivante :

Libellé	Montant TTC (en €)
Dotation maintenance immobilière - Réfections (mise en sécurité, réfection de logements, petits aménagements divers, travaux d'économie de fluides) - Subventions d'investissements - Travaux ascenseurs	173 738,03

Opérations moyennes, grosses réparations sur annexes annuelles (remplacement de menuiseries, chaudières, accessibilité, toitures, études géotechniques)	251 539,63
Sous total investissement	425 277,66
Équipements communs de demi-pension	17 650
Total participation Métropole de Lyon en investissement année 2015, au titre de l'année 2014	442 927,66

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le montant de la participation financière à verser à la Région Rhône-Alpes, d'un montant total de 864 527,39 € pour les 4 cités scolaires présentes sur le territoire métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport

DELIBERE

1° - Approuve le montant de la participation de la Métropole de Lyon à verser à la Région Rhône-Alpes, collectivité pilote sur les cités scolaires, conformément à la convention cadre en vigueur, représentant 864 527,39 € au titre de l'année 2014 et pour partie de l'année 2015.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 selon la répartition suivante :

- 421 599,73 € compte 62878 - fonction 221 - opération n° 0P34O3324A,

- 442 927,66 € compte 231351 et 2188 - fonction 221 - opération n° 0P34O4190A, n° 0P34O4191A et n° 0P34O4748A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.